

## **Au-delà « des parties prenantes » des politiques évaluées, quelle place pour les citoyens ? Quelques réflexions sur une expérimentation**

Il y a vingt ans<sup>2</sup> déjà, le débat sur l'implication des parties prenantes<sup>3</sup> dans le cadre de processus d'évaluation était ouvert. En posant la question de la place et du rôle de citoyens dans de telles démarches pluralistes, et en leur faisant une place particulière, les *Journées de l'Évaluation* de Lyon ont permis de franchir un pas supplémentaire. Dans leur avis publié dans cet ouvrage, les citoyens disent clairement qu'à côté des parties prenantes voire des commanditaires, ils veulent jouer un rôle particulier. Ainsi, au nom de l'intérêt général, ils demandent à être présents dans les processus d'évaluation et à pouvoir se prononcer sur les différentes étapes de celle-ci. À quelles conditions cette revendication peut-elle être entendue ? Quelle est la plus value de la présence des citoyens ? Que cache enfin et peut révéler cette revendication ? Ce sont là les questions suscitées par cette « expérimentation citoyenne ».

### **Les brèches ouvertes par le débat de Lyon**

La richesse de ces journées, au-delà des textes présentés, est d'avoir permis de dépasser les disputes méthodologiques et théoriques grâce à l'expérimentation qui a été tentée en associant au débat trente citoyens. Ceux-ci, malgré leur faible nombre relatif (moins de 10% des présents), ont réussi à travers leurs questions, exigences et remises en cause à prendre une place centrale et à forcer une assemblée constituée pour 25% de représentants des collectivités territoriales, 25% de représentants de l'administration d'Etat, 25% de consultants et 15% d'universitaires,

---

<sup>1</sup> Katia HORBER-PAPAZIAN est Professeure de politique locale et d'évaluation des politiques publiques depuis 1990 à l'Institut de Hautes Études en Administration Publique (IDHEAP à Lausanne). Membre du comité de la Société Suisse d'évaluation (SEVAL), elle réalise de nombreuses études et expertises d'évaluation en Suisse et à l'étranger.

<sup>2</sup> PATTON M. Q. (1986), *Utilization-Focused Evaluation* (2<sup>nd</sup> ed.), Newbury Park, CA : Sage.

<sup>3</sup> Les parties prenantes sont les responsables politiques et administratifs de la mesure évaluée, le public-cible dont la mesure veut modifier le comportement pour résoudre le problème visé, les bénéficiaires finaux et d'éventuels lésés.

de représentants associatifs ou autres, à se positionner face à leur revendication centrale : avoir une place et un rôle dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques.

À Lausanne en 2000, le congrès de l'European Evaluation Society a posé la question de la place et du rôle de la société civile sous le titre évocateur de « Taking evaluation to the civil society ». Alors que Michael Quinn Patton<sup>4</sup> a exhorté les évaluateurs à modifier leurs modes de travail pour laisser une place croissante aux parties prenantes dans les processus d'évaluation, les contributions ont à l'époque davantage insisté sur la nécessité de diffuser les résultats d'évaluation pour informer et forger l'opinion publique, lui donner les arguments lui permettant de se positionner sur les enjeux publics et, par là, permettre de renforcer le débat démocratique.

Le débat initié à Lyon va plus loin. Il n'est plus uniquement question d'informer et d'impliquer les citoyens directement concernés par un objet évalué, il est question de permettre à des citoyens d'être impliqués dans les processus évaluatifs non pas, nous disent-ils, au nom d'intérêts particuliers, mais au nom de « l'intelligence collective », soit de l'intérêt général.

Ainsi, après avoir été convaincus au cours de la table ronde finale de renoncer, pour des questions politiques, organisationnelles, de compétences et de ressources à mener des évaluations citoyennes parallèles aux évaluations commanditées, les citoyens ont souhaité pouvoir se prononcer sur les différentes étapes de l'évaluation au même titre que les commanditaires, voire faire partie des instances d'évaluation au même titre que les parties prenantes. En cela, ils ouvrent une double brèche. Ils demandent indirectement l'institutionnalisation de démarches pluralistes et la légitimation, au même titre que les acteurs politico-administratifs, de leurs compétences à suivre des processus d'évaluation.

### **Les conditions soulevées par la demande des citoyens de faire partie des démarches pluralistes**

Les évaluations pluralistes ne sont aujourd'hui pas la règle et ne sont pas adaptées à tout type d'évaluation. La mise en place de telles démarches exige, hormis des règles du jeu très précises, une décision politique, l'existence d'une culture d'évaluation, l'accord des parties de travailler de concert et la reconnaissance que la participation de chacun est source d'une plus-value. Ensuite et surtout, les démarches pluralistes impliquent les parties ou des représentants des parties directement concernées par les effets des politiques évaluées.

Répondre positivement à ceux qui suggèrent de donner au citoyen, non directement concerné par l'objet évalué, une place équivalente à celle qui pourrait revenir aux parties prenantes dans les processus, voire les instances d'évaluation,

<sup>4</sup> PATTON M.Q., *A Vision of Evaluation that Strengthens Democracy in Evaluation*. 2002 ; 8 : 125-139.

soulève un certain nombre de questions et exige de remplir un certain nombre de conditions.

### *L'objet de l'évaluation doit se prêter à une démarche pluraliste impliquant les citoyens*

S'il est important d'impliquer les parties prenantes à une évaluation (selon des modalités à déterminer de cas en cas) pour créer un processus d'apprentissage indispensable à l'appropriation des résultats de celle-ci, tous les objets d'évaluation ne se prêtent pas à l'implication de citoyens. Doit-on demander que les évaluations traitent de façon systématique des effets des mesures sur le « public cible » et sur la résolution des problèmes pour lesquels elles ont été définies ? S'il est évident que les instances politiques ne se soucient pas encore suffisamment de l'impact de leurs décisions et par là des effets des mesures mises en œuvre, il est tout aussi évident que toutes les évaluations ne peuvent pas traiter systématiquement de cet objet. Les questions se définissent en relation avec les dysfonctions constatées ou supposées, les informations nécessaires au pilotage de l'action publique et le temps et les ressources à disposition. De plus, la majorité des évaluations sont en règle générale centrées sur des questions d'effectivité (y a-t-il eu extrants), de processus et de procédure, d'efficacité administrative (relation entrants/extrants) et d'efficacité administrative (les objectifs assignés aux différents services ont-ils été atteints, si non pourquoi ?). Le but de telles évaluations est de permettre d'ajuster, si nécessaire, la répartition des tâches, l'allocation des ressources, les modalités de coordination, d'information et de mise en œuvre au sein d'une administration, entre entités publiques ou entre ces dernières et leurs partenaires. Ces évaluations sont indispensables au bon déroulement du cycle des politiques publiques.

### *La présence des citoyens ne doit pas engendrer d'effets pervers*

Tant que les questions ne traitent ni de l'impact des mesures prises sur le « public cible », ni de leur capacité à résoudre les problèmes pour lesquels elles ont été définies, les acteurs principalement impliqués dans ce type d'évaluation sont les responsables politiques et surtout les agents de mise en œuvre.

De telles évaluations impliquent qu'un climat de confiance s'établisse entre instances évaluées et évaluateurs. L'objectif de l'évaluation n'est pas de montrer du doigt les dysfonctions mais de permettre la création d'un processus d'apprentissage et d'appropriation des résultats d'évaluation pour permettre les ajustements nécessaires à la résolution des problèmes visés.

S'il va de soi que certains citoyens peuvent être intéressés à suivre de telles évaluations pour comprendre les processus de mise en œuvre des politiques publiques, se pose la question des possibles effets pervers d'une telle présence. Évaluer implique de récolter des informations et d'établir des faits qui vont permettre, après analyse, de répondre aux questions d'évaluation en portant un jugement.

Pour avoir un effet, ce jugement doit être porté par des acteurs dont la compétence est reconnue et qui sont légitimés par l'ensemble des parties. Quelles seraient la légitimité et la compétence de citoyens non concernés à se prononcer sur des questions aussi complexes que les pratiques administratives ? Les citoyens pourraient déléguer des spécialistes des questions évaluées, mais alors quelle serait la plus value et le statut de ces experts par rapport à ceux déjà impliqués ?

Dans un pays comme la France où l'évaluation n'est pas institutionnalisée et la culture d'évaluation faible<sup>5</sup>, la présence de citoyens dans des instances d'évaluation centrées sur des questions de pratiques administratives a de fortes chances de bloquer tout processus évaluatif.

Partout, l'introduction de démarches évaluatives au sein des administrations publiques est le plus souvent synonyme pour les instances évaluées, de contrôle supplémentaire et par là, source de craintes. Craintes de perdre des acquis, d'être pris en flagrant délit de dysfonction ou qu'une démarche comparative mette en évidence que d'autres sont plus performants. Dans ce contexte, la présence de citoyens dans les instances d'évaluation a de forte chance de renforcer ces craintes et de braquer les acteurs évalués qui pourraient refuser la présence de non spécialistes, redouter des règlements de compte ou une trop forte publicité du processus d'évaluation. Que ces craintes soient ou non fondées, elles risquent de bloquer toute ouverture à un processus d'apprentissage inhérent aux évaluations.

Or, plutôt que de braquer les administrations publiques, il est fondamental de créer une culture d'évaluation auprès de ceux qui vont être évalués comme auprès de ceux qui vont recevoir les évaluations. Il est indispensable que chacun reconnaisse que les problèmes, besoins et solutions d'hier ne sont pas forcément ceux d'aujourd'hui ; qu'il faut mesurer cette évolution et ajuster les mesures et modes d'intervention en conséquence. Il ne s'agit pas de donner de mauvaises notes, de réécrire l'histoire ou de polémiquer autour de dysfonctions, mais de tenter de les corriger avec comme objectif central, que les politiques publiques permettent réellement de résoudre les problèmes ou de répondre aux besoins pour lesquelles elles ont été définies.

Si les doutes relatifs à la plus value de l'implication des citoyens dans de tels processus sont réels, ils le sont tout autant en ce qui concerne l'intérêt qu'un citoyen peut avoir à s'impliquer dans de telles démarches.

### *Les citoyens doivent avoir une réelle légitimité à s'impliquer*

Ce qui intéresse au fond les citoyens, c'est de pouvoir se prononcer sur les questions d'impacts (la population cible a-t-elle été touchée, a-t-elle modifié son comportement), de satisfaction (que pensent les bénéficiaires potentiels de la politique

<sup>5</sup> FURUBO J.-E., RIST R. C., SANDAHL R. (eds), *International atlas of evaluation*, London, Transaction Publishers, 2002, p. 375-391.

en question, y a-t-il des lésés), d'efficacité politique (quelle part du problème pour lequel la politique a été définie a-t-elle été résolue), d'efficience politique (à quels coûts financiers, politiques, sociaux) et participer à l'élaboration des recommandations, au même titre que les parties prenantes dont font partie les citoyens directement concernés par l'objet évalué.

Les citoyens présents à Lyon ont souhaité une implication qui va bien au-delà de la participation à des sondages, des entretiens semi-directifs ou des focus groups, méthodes généralement utilisées pour toute évaluation d'impact, de satisfaction ou d'*outcomes* pour saisir la perception du plus grand nombre de citoyens quant à l'objet évalué. Ainsi, aux côtés de représentants de la classe politique, de responsables administratifs, de représentants des groupes d'intérêts concernés par l'évaluation, de représentants du « public cible » de la politique, de ses bénéficiaires et de ses éventuels lésés, il y aurait des représentants des citoyens.

Or, pour des questions d'efficacité, les instances d'évaluation ne devraient comprendre que 10 à 15 membres<sup>6</sup>. Dans un tel grémium où la voix de chacun a le même poids, quels seraient la légitimité et l'apport de deux, voire trois citoyens non directement concernés par la politique ou par la mesure évaluée à côté d'acteurs dont le rôle est clairement défini (les élus commanditaires ont une fonction décisionnelle, les experts ont une fonction méthodologique, les parties prenantes représentent les intérêts concernés) ? La question est donc bien posée de la possibilité qu'une telle implication se fasse au nom de « l'intelligence collective » et non d'intérêts particuliers. Il a par ailleurs toujours été question de citoyens français. Qu'en est-il des étrangers ? N'ont-ils aucune voix au chapitre alors qu'ils sont tout autant concernés par les politiques publiques mises en œuvre ? Ces questions sont encore largement ouvertes.

### *Les citoyens doivent apporter une plus-value*

Certains estiment que la présence de citoyens pourrait être garante du respect de standards en particulier déontologiques d'évaluations. La SFE, au même titre que toutes les sociétés nationales, s'est dotée de tels standards repris par la Charte<sup>7</sup> qui a fait la quasi unanimité au congrès de Lyon. Ces standards vont être diffusés. Est-ce réellement aux citoyens de s'assurer de leur respect, en particulier par les évaluateurs ? Ont-ils la compétence de mener des méta-évaluations pour s'assurer d'un tel respect ? En Suisse par exemple, les contrats d'évaluation comprennent le plus souvent une clause relative au respect des standards d'évaluation préconisés par la SEVAL. Ce sera certainement le cas en France prochainement.

D'autres estiment que les citoyens devraient représenter l'intérêt général au moment du jugement de l'effectivité, de l'efficacité de l'efficience ou de l'impact de

<sup>6</sup> PATTON M.Q., "Evaluation's political inherency : practical implications for design and use" in *The politics of program evaluation*, PALUMBO D. J. (ed.) London, Newbury Park CA, Sage, 1987.

<sup>7</sup> Voir en annexe à cet ouvrage la Charte de la Société Française de l'Évaluation (SFE)

l'objet évalué. Ceci sous-entend que le jugement porté sur un objet évalué dépend des intérêts en présence au mépris peut-être de l'intérêt général. S'il est évident que les intérêts en présence dictent les questions d'évaluations, celles-ci étant posées, la recherche d'information et l'établissement des faits suivent des règles méthodologiques établies et rigoureuses. La fiabilité et la validité des démarches dépendent des compétences et de la déontologie des évaluateurs. Le jugement découle lui, en toute logique des informations recueillies et des faits établis. Si l'analyse de l'information permet d'établir que la mesure est ou n'est pas efficace, a ou n'a pas d'impact, quel peut être l'apport spécifique du citoyen « ordinaire » dans ce contexte ? Apporter le regard d'un acteur extérieur ? Le poids de cet avis peut-il être équivalent aux avis des acteurs directement concernés ? Les débats de Lyon ne permettent pas de répondre à cette question.

### *Quelle est la représentativité des citoyens impliqués ?*

À Lyon, les 30 personnes présentes au congrès sont issues d'un groupe de 11 000 qui se sont dites intéressées par l'action publique (sur quelque 6 millions de Rhône-Alpins). En totale méconnaissance des caractéristiques de ces 11 000 individus, on peut faire l'hypothèse que le nombre de personnes politisées, impliquées dans le monde associatif, formées, dotées d'une vision critique, et soucieuses de s'impliquer personnellement pour l'amélioration de l'action publique, est surreprésenté par rapport au reste de la société. Si l'on se réfère à l'âge des trente personnes présentes, 50% de celles-ci ont de 50 à 64 ans et 17% ont 65 ans et plus. Leurs caractéristiques socioprofessionnelles sont également intéressantes : on compte dans ce groupe 40% de retraités, 23% de travailleurs indépendants 17% de personnes travaillant dans le secteur public et 17% dans le secteur privé (pas de chômeurs, de personnes au foyer ou d'étudiants).

À intérêt égal, les chances de pouvoir prendre part à de telles démarches ne sont pas égales pour tous, il faut avoir le temps, la marge de manœuvre professionnelle et personnelle et les ressources nécessaires pour se permettre une telle implication. C'est le cas le plus souvent, comme à Lyon, des retraités. En demandant que des citoyens participent aux dispositifs d'évaluation au même titre que les parties prenantes au processus, le groupe de citoyens a souhaité donner la parole à des acteurs qui ne pourraient pas être suspectés de défendre un intérêt particulier. Se pose alors la question de la capacité de ces personnes non organisées à parler au nom du plus grand nombre si elles n'ont pas la possibilité d'entendre et de connaître la voix du reste des citoyens. Les débats et les textes de cet ouvrage n'ont pas encore permis de répondre à cette question.

### **Impliquer les citoyens au même titre que les commanditaires ?**

Face aux nombreuses questions restées sans réponse quant à l'implication de citoyens non directement concernés par l'objet évalué dans les instances d'évalua-

tion, certains ont suggéré que les citoyens soient considérés comme des commanditaires puisqu'à travers leurs impôts<sup>8</sup> ils financent les politiques publiques, et qu'à ce titre ils soient consultés sur l'ensemble du processus d'évaluation, sur l'objet à évaluer, les questions d'évaluations, les critères d'évaluation, sur le jugement issu de l'évaluation et sur les recommandations. Une expérience pilote sous forme de conférence citoyenne a été menée en ce sens dans la Région Nord - Pas de Calais<sup>9</sup>. Elle a mis en évidence les difficultés de telles démarches et en particulier celle d'articuler les avis des citoyens avec le processus d'évaluation, tout comme elle a montré la satisfaction des citoyens impliqués.

Pour ne pas se transformer en démarches alibi, être efficaces et pérennes, de telles expériences sont tributaires d'un ensemble de conditions :

- l'intérêt et la volonté politique de recourir à de telles démarches assorties des ressources indispensables,
- un nombre suffisant et représentatif de citoyens prêts à s'engager de façon régulière pour une période déterminée et à être formés aux processus de consultation et d'évaluation,
- le repérage des domaines dans lesquels les citoyens ont la compétence de se prononcer (questions d'évaluations, jugement sur la base des informations récoltées par les évaluateurs et recommandations) et les modes de consultations adéquats,
- la capacité des citoyens à se déterminer de manière fondée, à parler d'une même voix et à apporter une réelle plus-value à la démarche,
- la mise en place de processus permettant de relayer les avis des citoyens auprès des instances d'évaluation et de décision,
- la définition de critères et de procédures clairs et transparents permettant de déterminer lesquels des avis sont retenus et leur pondération par rapport aux avis exprimés par les autres partenaires,
- l'explicitation enfin des causes de la non prise en considération des propositions émises.

Ce sont là de nombreuses conditions à remplir si, d'un côté, les acteurs politico-administratifs veulent rendre crédible un processus de consultation de citoyens légitimés à intervenir dans les instances d'évaluation, et si, de l'autre, les citoyens veulent intervenir au même titre que les commanditaires, dans ces instances.

<sup>8</sup> BARBAROUX J., *Quelle place pour les citoyens dans les démarches d'évaluation ? La réponse d'un groupe de citoyens rhônalpins ayant assisté aux 7<sup>èmes</sup> journées françaises de l'évaluation*, contribution présentée aux Assises de l'AFIGESE (Association de collectivités locales intervenant dans les domaines des finances, du contrôle de gestion et de l'évaluation), août 2006

<sup>9</sup> DELAFOSSE P., MOUTERDE F., *La conférence citoyenne : concepts et utilisation*, contribution présentée au Congrès de Lyon, juin 2006 et reprise dans cet ouvrage.

## Le fondement des revendications des citoyens

Quelle est au fond, la revendication des citoyens présents aux *Septièmes Journées de l'Évaluation* à Lyon ? Souhaitent-ils vraiment une place dans des processus d'évaluation très formalisés ? Ou se battent-ils pour être entendus dans les processus de décision ? Si tel est le cas, ne se trompent-ils pas de combat, si c'est l'évaluation qui est mise en première ligne ? Cette question est d'autant plus légitime que l'on sait que rares sont les évaluations qui entraînent la révision de la théorie d'action de politiques publiques ou de révisions législatives. La revendication des citoyens ouvre un autre débat qui dépasse largement le contexte de l'évaluation des politiques publiques.

En souhaitant se prononcer sur les évaluations, certains citoyens ont très probablement voulu défier et contrôler les autorités politico-administratives, qu'ils considèrent incompetentes à répondre à leurs besoins et/ou insuffisamment intègres pour oser poser les questions d'évaluation dont les résultats risquent d'entraîner de réelles réformes. En effet, lorsqu'ils ont pris conscience que l'évaluation est d'abord et avant tout une démarche méthodologique rigoureuse, leurs revendications à être fortement impliqués dans ce domaine se sont fortement affaiblies. Au fond, c'est moins le processus d'évaluation qui les intéresse, que la possibilité d'être entendus sur des objets qui ont une incidence directe sur leur vie.

Le citoyen français, comme le citoyen suisse, se prononce au moment du choix des femmes et hommes politiques qui vont le représenter. Ensuite, s'il ne fait pas partie de groupes de pression, il n'a généralement plus voix au chapitre, contrairement au citoyen suisse. Ce dernier peut agir au niveau fédéral, cantonal et communal par voie d'initiative pour demander la prise en compte de nouveaux problèmes et par voie de référendum obligatoire (prévu par la loi) ou facultatif (organisé à la demande de citoyens, de partis ou de groupes organisés) pour se prononcer sur les options prises. Ces mécanismes de démocratie directe n'existant pas en France, les 11 000 citoyens de la région Rhône-Alpes intéressés aux questions d'actions publiques souhaitent faire entendre leur voix et être consultés sur des objets qui les concernent directement. C'est là que se situe le débat.

Des expériences de démocratie participative voient de plus en plus le jour en France au niveau local. Elles permettent aux citoyens d'être consultés sur des objets qui les concernent directement, sur lesquels ils ont un avis et pour lesquels ils se mobilisent<sup>10</sup>. La prise en compte de ces avis est une richesse pour la classe politique parce qu'elle est garante de l'adoption de mesures en adéquation avec la réalité. De telles démarches sont de plus en plus nombreuses actuellement en Suisse avec la mise en place de démarche de développement durable dans le cadre d'agenda 21 locaux. Elles permettent non seulement de prendre en compte l'avis des citoyens, mais de les impliquer dans la mise en œuvre de mesures qu'ils ont souhaitées. Au-delà de la remise en cause des institutions politiques n'est-ce pas

<sup>10</sup> Cf. HEDDEBAUT, ou DELAFOSSE-MOUTERDE, dans cet ouvrage.

cela que demandaient les citoyens présents à Lyon : être consultés, écoutés et entendus même, et surtout, en dehors des périodes électorales ?

### **La veille des citoyens**

Même si la plus-value de la présence dans les processus d'évaluation de citoyens non représentatifs et non concernés par l'objet évalué soulève de nombreuses interrogations, l'expérimentation citoyenne a apporté plusieurs éléments au débat.

Les questions posées par les citoyens ont rappelé l'importance de ne pas limiter les questions d'évaluation à des aspects organisationnels au détriment de questions relatives aux impacts des politiques publiques. Leurs doutes quant à la déontologie propre à l'évaluation ont mis en évidence l'importance des standards d'évaluation et par là de la Charte de la SFE. Leur souci enfin que d'autres acteurs que les experts et les acteurs politico-administratifs soient impliqués dans des processus évaluatifs rouvre le débat sur l'intérêt et l'importance des démarches pluralistes impliquant les acteurs directement concernés.

Ce sont là des revendications centrales dont la mise en œuvre dans le contexte français, caractérisé par une culture d'évaluation encore très faible, suppose que les acteurs y aient des intérêts convergents. Or les intérêts des élus, grands absents du congrès, ceux de la haute administration qui craint de perdre ses prérogatives et d'être remise en cause par des experts insuffisamment compétents, ceux des citoyens qui saisissent toutes les occasions de faire entendre leur voix et ceux des experts qui rêvent d'un nouveau marché, ne sont actuellement pas suffisamment convergents.

La Société Française d'Évaluation, ses membres et des congrès tel que celui de Lyon contribuent à créer la culture du doute inhérente à l'évaluation. C'est elle qui favorise l'ouverture à des processus d'apprentissage et par là, à des ajustements. C'est également elle qui permettra que la fonction première de l'évaluation en France comme en Suisse, ne soit pas simplement de légitimer les décisions prises et les actions engagées, mais de renforcer les outils de pilotage de l'action publique et de permettre les ajustements nécessaires à l'évolution des besoins et des problèmes. Dans ce contexte, à l'instar de celui qu'ils ont joué à Lyon, les citoyens ont un rôle central de veille. Gageons qu'ils seront particulièrement motivés à le jouer.

**Résumé**

En posant la question de la place et du rôle de citoyens dans les processus d'évaluation, et en leur faisant une place particulière, les *Journées de l'Évaluation* de Lyon ont repris le débat déjà ancien sur l'implication des parties prenantes dans le cadre de processus d'évaluation et ont franchi un pas supplémentaire. Dans leur avis publié dans cet ouvrage, les citoyens disent clairement qu'à côté des parties prenantes voire des commanditaires, ils veulent jouer un rôle particulier. Ainsi, au nom de l'intérêt général, ils demandent à être présents dans les processus d'évaluation et à pouvoir se prononcer sur les différentes étapes de celle-ci. À quelles conditions cette revendication peut-elle être entendue ? Quelle est la plus value de la présence des citoyens ? Que cache enfin et peut révéler cette revendication. ? Ce sont là les questions centrales autour desquelles s'articule cette contribution.